



RÈGLEMENT DU STAGE BASKET-BALL

DÉROULEMENT DU STAGE

Lieu et horaires

Les enfants seront accueillis au **Gymnase des Prés aux Bois** à partir de **09h30**. La journée se déroulera jusqu'à **16h30**.

Pour des raisons d'organisation, aucun accueil ne pourra être assuré avant 09h30.

Responsabilité

À partir de **16h30**, les enfants ne seront plus sous la responsabilité de l'équipe encadrante. Merci aux parents de préciser le matin même si leur enfant est autorisé à rentrer seul ou accompagné d'une autre personne.

Activités

Le stage est axé sur le basket-ball pour les catégories U13, U15 et U18, dans une ambiance sportive et conviviale. Des ajustements pourront être faits si des plus jeunes rejoignent le groupe. Le programme pourra être adapté en fonction du nombre de participants.

RÈGLEMENT FINANCIER

Tarifs pour les 5 jours

- Adhérents USMV : **126€**
- Participants extérieurs : **150 €**
- Tarif repas compris : **200 €**

Confirmation de l'inscription

L'inscription sera définitivement validée à réception du règlement.

Repas

La cantine sera disponible

Chaque stagiaire devra prévoir un **repas froid (panier-repas)** pour déjeuner sur place, **ou pourra rentrer à son domicile si cela est autorisé**

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Dossier à fournir

Le bulletin d'inscription complété, accompagné du règlement, est à déposer ou envoyer au bureau de l'USMV :

104, route du Pavé de Meudon, 78220 Viroflay

Santé

Le responsable légal atteste avoir répondu **NON** à toutes les questions du questionnaire de santé du sportif mineur.

Dans le cas contraire, un **certificat médical** sera demandé.

Annulation et absence

L'USMV se réserve le droit d'annuler le stage si le nombre d'inscrits est insuffisant. En cas d'absence, aucun remboursement ne sera possible, sauf sur présentation d'un **certificat médical** (un report pourra alors être proposé).

Vie collective & objets personnels

Afin de garantir une bonne ambiance pour tous, les éducateurs pourront exclure un enfant dont le comportement perturberait le bon déroulement du stage, sans compensation financière. L'USMV ne pourra être tenue responsable en cas de perte ou de vol d'effets personnels.

Droit à l'image

Des photos de groupe pourront être prises durant le stage et utilisées pour la communication de l'USMV.

Si vous ne souhaitez pas que votre enfant apparaisse, merci de le signaler par courrier joint à l'inscription.